



La programmation pluriannuelle de l'énergie EN 6 POINTS

1

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Créée en 2015, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) permet de définir la politique énergétique de la France et de planifier notre sortie des énergies fossiles. Cet outil définit une trajectoire sur dix ans, avec une mise à jour à mi-parcours.

3

COMMENT EST-ELLE ÉLABORÉE ?

La PPE de métropole continentale est élaborée par le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (experts, élus, associations, fédérations...). Elle fait également l'objet d'un grand débat public avec les citoyens.

Les zones non interconnectées* (ZNI) bénéficient chacune d'une PPE spécifique, qui tient compte de leurs particularités.

** Corse, La Réunion, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon.*

2

QUEL EST SON OBJECTIF ?

La PPE doit permettre à la France de réaliser ses objectifs climatiques : réduire de 55 % ses émissions de CO₂ d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone* d'ici 2050.

Elle vise aussi à renforcer la souveraineté énergétique de la France et ainsi garantir une énergie compétitive aux citoyens et aux entreprises.

** C'est-à-dire l'équilibre entre les émissions sur le territoire national et l'absorption de carbone par les écosystèmes et les technologies de capture du carbone.*

4

QUELLE EST SA DURÉE ?

La prochaine PPE, actuellement en cours d'élaboration, sera établie pour la période 2024-2035. Comme les précédentes, elle sera revue à mi-parcours, en 2030.

5

QUELLE ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ?

La PPE est l'un des trois documents de planification qui constituent la **Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC)**. Les deux autres documents sont la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Une loi de programmation encadre l'ensemble.

6

SUR QUELS PRINCIPES LA PROCHAINE PPE REPOSERA-T-ELLE ?

La stratégie énergétique, définie par le Président de la République et mise en œuvre par Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, répond à deux objectifs :

- **baisser notre consommation d'énergie**
(-30% en 2030 par rapport à 2012)
- **augmenter massivement la production d'énergie décarbonée sur notre sol**
(+23% de consommation d'énergie décarbonée en 2030 par rapport à 2021, en remplacement des énergies fossiles)

POUR Y PARVENIR, LA FRANCE MISE SUR 4 LEVIERS :

La sobriété énergétique

consiste à lutter contre le gaspillage d'énergie en adoptant de nouvelles habitudes au quotidien.

➔ **Objectif :**
réduire de 30% notre consommation d'énergie en 2030 par rapport à 2012.

La relance du nucléaire

consiste à augmenter la production du parc existant et à construire de nouveaux réacteurs.

➔ **Objectifs :**
prolonger l'exploitation de nos réacteurs existants au-delà de cinquante ans, dans le strict respect des exigences de sûreté ; construire 6 nouveaux réacteurs (EPR2) avec une mise en service entre 2035 et 2042 ; soutenir l'innovation afin de lancer la construction d'au moins une tête de série de petit réacteur modulaire à eau pressurisée et d'un prototype de petit réacteur nucléaire innovant d'ici 2030.

L'efficacité énergétique

consiste à investir dans les nouvelles technologies pour consommer moins d'énergie à usage égal.

➔ **Objectif :**
soutenir l'innovation et la structuration des filières industrielles qui contribuent à la transition, notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments (200 000 rénovations d'ampleur en 2024 et 700 000 d'ici 2030) ou le verdissement des véhicules (fin de la vente de véhicules thermiques neufs à partir de 2035).

L'accélération des énergies renouvelables

consiste à massifier la production en France de toutes les énergies renouvelables afin de renforcer notre indépendance énergétique.

➔ **Objectifs :**
doubler notre capacité de production d'électricité photovoltaïque et de biogaz d'ici 2030 ; poursuivre le développement de l'éolien terrestre au rythme de 2022 ; accélérer le déploiement des projets d'éolien offshore pour viser 18 GW de puissance installée en 2035 (soit 36 parcs comme ceux de Saint-Nazaire et Saint-Brieuc ou l'équivalent de la production d'électricité de 13 réacteurs nucléaires) ; ne plus produire d'électricité à partir de charbon en 2027.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*